

SYNTHESE

Le répit des aidants

Validée le 28 mai 2024

L'essentiel

1. Les aidants viennent en aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, dans les différents actes de la vie quotidienne. Les aidants peuvent être de tout âge et évoluer dans toutes les strates de la société avec des besoins spécifiques.
2. Le répit est :
 - un temps qui peut permettre d'aider la personne à se reconnaître en tant qu'aidant ;
 - un temps qui permet de faire une pause, se ressourcer et de prendre du recul sur sa situation.
3. Une solution de répit, c'est :
 - un moyen de répondre aux besoins de l'aidant pour le soulager dans le contexte d'aidance actuel ;
 - un moyen de prévenir toute dégradation de la situation ;
 - un ensemble de dispositifs et d'aménagements modulables, évolutifs et adaptés à la singularité de chaque aidant. Ils peuvent être ponctuels ou réguliers, courts ou durables, et peuvent prendre des formes variées.
4. La mise en œuvre d'une solution de répit, comme toute solution d'accompagnement, nécessite : un repérage des aidants qui pourraient en bénéficier, la compréhension et l'évaluation globale de leur situation, la prise en compte de leur proche aidé durant la phase de répit et la connaissance des dispositifs existants sur le territoire.
5. Le repérage des situations d'aidance, y compris celles dans lesquelles les aidants ne se reconnaissent pas comme tels, est nécessaire en vue d'une première information sur les ressources du territoire et les solutions de répit potentielles.
6. Le repérage des aidants nécessite une sensibilisation des acteurs de la vie quotidienne et de l'entourage aux situations d'aidance et aux signes qui doivent alerter.

7. L'orientation et l'accompagnement des aidants vers les solutions de répit les plus adaptées se font en s'appuyant sur une approche personnalisée et une évolution des besoins et attentes des aidants au cours du temps.
8. L'évaluation et l'accompagnement des aidants requièrent des compétences professionnelles spécifiques.